

TRIBUNE

# Pour une déclaration réellement universelle

Par Yves-Charles ZARKA, Philosophe, auteur de Refonder le cosmopolitisme, PUF, 2014.  
(<http://www.liberation.fr/auteur/9992-yves-charles-zarka>) — 13 juillet 2015 à 17:56



Performance artistique à Zhengzhou, en Chine. Photo EyePress  
AP



Il faut inscrire les droits et les devoirs de  
l'humanité au préambule  
des Constitutions des Etats.

Le président François Hollande a demandé, il y a environ un mois, à Corinne Lepage, ancienne ministre de l'Écologie, une «Déclaration universelle des droits de l'humanité». Ce texte aurait pour objet de compléter la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée en 1948 par les Nations unies. L'idée serait de discuter cette déclaration et, éventuellement, de l'adopter lors de la conférence climat qui se déroulera à la fin de l'année à Paris (COP 21).

Pourquoi une telle déclaration est-elle importante ?

Premièrement, en raison du caractère universel qu'elle ne peut pas manquer d'avoir. Il s'agirait en effet de définir les principes communs à l'ensemble de l'humanité, au-delà de la diversité des cultures, des coutumes, des manières de vivre, des religions, sans nier cette diversité. L'enjeu premier est donc de montrer que, au-delà de la relativité des valeurs et des points de vue, il y a la possibilité de penser une dimension commune, un intérêt commun, susceptible de donner un contenu positif à l'idée d'humanité.

Deuxièmement, parce qu'une telle déclaration impliquerait la pleine prise de conscience qu'il y a aujourd'hui des enjeux qui ne concernent pas simplement tel ou tel pays, telle ou telle région, tel ou tel peuple mais l'humanité entière. Or, si celle-ci est engagée dans sa totalité, c'est parce qu'il y a un destin commun qui la définit. Ce destin commun est scellé dans son rapport à la Terre. Qu'est-ce que la Terre ? La Terre n'est pas seulement la planète que nous connaissons sous le nom, c'est aussi et surtout la Terre-sol, c'est-à-dire le monde habitable. Comme telle, la Terre est le corrélat de l'humanité. Celle-ci, en effet,

n'existe pas dans un espace abstrait, la Terre est la condition de son existence à tous égards, depuis les simples besoins vitaux jusqu'aux plus hautes fonctions de la pensée en passant par l'imagination, les passions, l'espérance, etc.

Inversement, la Terre n'est pas simplement un lieu indifférent ou une réalité bio-physico-chimique sans mémoire : elle porte en elle les archives vivantes de l'histoire humaine ainsi que celles de l'ensemble des êtres vivants.

Troisièmement, parce que l'idée d'une déclaration des droits de l'humanité implique la nécessité d'éclaircir le concept d'humanité. L'humanité n'est pas une abstraction, elle est le principe qui fait qu'un être humain est identique à n'importe quel autre. Mais il faut bien entendre cette identité. «*Chaque homme, disait Montaigne, porte la forme entière de l'humaine condition.*» Cependant, cette forme est singulière, cela veut dire que l'identité humaine, loin de s'opposer à la diversité et à la différence, est immédiatement diverse. L'identité de l'identité n'est pas l'identité, mais la différence. Il y a des milliers, des millions, voire des milliards de façons d'être humain. C'est à travers cette diversité, et non pas malgré elle, que le concept d'humanité prend son sens.

Les notions d'universalité, de Terre-sol et d'humanité ainsi définies au plan philosophique, une déclaration des droits de l'humanité consisterait en la prise de conscience politique, au niveau international, du destin commun où toutes les sociétés humaines se trouvent engagées. En somme, ce serait la prise de conscience politique d'une dimension qui dépasse le politique, qui serait donc métapolitique, à savoir cosmopolitique. Les risques communs pour l'ensemble de l'humanité sont devenus tels que le politique est obligé de sortir des perspectives locales

régionales ou nationales pour poser au-delà d'elles une dimension qui les surplombe : la dimension cosmopolitique. Celle-ci n'implique aucune négation du politique, mais permet de mettre au-dessus de lui une dimension qui devra le réguler. Pour le dire en une phrase : au-dessus de la souveraineté des peuples, il y a la souveraineté de l'humanité.

A ce titre, une déclaration des droits de l'humanité a pour vocation d'être inscrite dans le préambule des constitutions des Etats, comme c'est le cas actuellement, dans un certain nombre d'Etats démocratiques, de la Déclaration des droits de l'homme, et, en France, de la Charte de l'environnement. La Déclaration des droits de l'homme a permis la résistance à l'oppression politique qui frappe les individus ou les peuples, la Déclaration des droits de l'humanité aurait pour objet de permettre, non seulement la lutte contre l'oppression, mais aussi la lutte ou la résistance contre la surexploitation illimitée et destructrice à laquelle est soumise la Terre-sol. En cela, une déclaration des droits de l'humanité aurait pour objet de lutter à la fois contre l'oppression, la pauvreté, l'exploitation des hommes, la domination d'une partie de la planète sur une autre, mais aussi d'assurer la préservation de la Terre-sol, c'est-à-dire l'avenir de l'humanité.

J'ai, pour ma part, tenté de définir les principes cosmopolitiques fondamentaux sur lesquels une déclaration des droits de l'humanité doit être fondée. Ces principes sont : l'inappropriabilité de la Terre et la responsabilité pour l'humanité (1). L'idée d'inappropriabilité de la terre remet en cause l'idée, tant religieuse que juridique, qui a traversé la pensée occidentale en particulier (mais pas seulement) selon laquelle la Terre-sol appartiendrait à l'homme et qu'il

pourrait en user à sa guise. Elle n'aurait pas pour fonction de remettre en cause la propriété individuelle ou collective mais de la limiter radicalement en la subordonnant à l'inappropriable : la Terre-sol n'appartient pas aux générations présentes, elle n'en est pas la propriété. Cela signifie que toute propriété est provisoire et précaire, seconde ou subordonnée. Personne, qu'il s'agisse d'individus ou de collectivités, n'a de droit absolu sur une partie de la Terre-sol, son droit ne peut être que limité, c'est-à-dire subordonné à un principe plus fondamental : la préservation de la base même de l'existence de l'humanité présente et future. La Terre-sol ne nous appartient pas, c'est nous qui lui appartenons. Corrélativement à l'inappropriabilité de la Terre, il y a la responsabilité pour l'humanité. Celle-ci est une responsabilité supplémentaire, indirecte, de nos actes individuels ou collectifs, privés ou publics. Elle veut dire qu'en agissant nous ne nous engageons pas seulement nous-mêmes comme citoyen à l'égard d'autres hommes ou à l'égard de collectivités déterminées, mais aussi comme citoyen du monde à l'égard de l'humanité entière, liée au monde vivant tout entier. Cette responsabilité est cosmopolitique, c'est-à-dire qu'elle trouve son fondement ontologique et juridique dans l'appartenance de l'homme à l'humanité et de celle-ci au monde vivant. Cette responsabilité proprement humaine n'est pas seulement morale, elle est aussi quasi-juridique et doit trouver une traduction juridique dans les Constitutions des Etats. C'est elle qui doit permettre d'élaborer les droits et les devoirs cosmopolitiques, donc universels, qui seraient ainsi fondés sur le lien d'appartenance et de solidarité avec le monde vivant. Inappropriabilité de la Terre et responsabilité pour l'humanité doivent permettre de donner un contenu à une déclaration universelle des droits et des devoirs de l'humanité.

(1) L'Inappropriabilité de la Terre, de Yves Charles Zarka, Armand Colin, 2013. ◀

Yves-Charles ZARKA Philosophe, auteur de Refonder le cosmopolitisme, PUF, 2014.(<http://www.liberation.fr/auteur/9992-yves-charles-zarka>)

## RECOMMANDÉ PAR LIGATUS

CONTENU RECOMMANDÉ PAR  LIGATUS 



**Libérez-vous des contraintes de la gestion locative pour 17,90€/mois**  
Nexity E-gérance



**Préditrend testé et approuvé en direct !**  
**Marché Risqué**  
Jusqu'à 820 € / semaine !



**Luxe, Authenticité et Détente en hôtel 4 et 5\*.**  
**Laissez-vous tenter par un séjour de rêve !**  
MALDIVES : Evasion à -70%



**Les plus beaux hôtels d'Europe à prix réduits!**  
**Réservez sur trivago.fr**  
Hôtels 4\* à moins de 99€!



**10 astuces pour parler n'importe quelle langue couramment !**  
Babbel



**Vous cherchez des leads et du trafic qualifié? Le 1er réseau natif c'est ici**  
Ligatus



**Vous cherchez des leads et du trafic qualifié? Le 1er réseau natif c'est ici**  
Ligatus



**Vous cherchez des leads et du trafic qualifié? Le 1er réseau natif c'est ici**  
Ligatus



**Libérez-vous des contraintes de la gestion locative pour 17,90€/mois**  
Nexity E-gérance



**Préditrend testé et approuvé en direct !**  
**Marché Risqué**  
Jusqu'à 820 € / semaine !



**10 astuces pour parler n'importe quelle langue couramment !**  
Babbel



**Les plus beaux hôtels d'Europe à prix réduits!**  
**Réservez sur trivago.fr**  
Hôtels 4\* à moins de 99€!



**Luxe, Authenticité et Détente en hôtel 4 et 5\*.**  
**Laissez-vous tenter par un séjour de rêve !**  
**MALDIVES : Evasion à -70%**



**Vous cherchez des leads et du trafic qualifié? Le 1er réseau natif c'est ici**  
Ligatus



**Vous cherchez des leads et du trafic qualifié? Le 1er réseau natif c'est ici**  
Ligatus



**Vous cherchez des leads et du trafic qualifié? Le 1er réseau natif c'est ici**  
Ligatus